

M.C.C. num 1997

C1

Ceci est un testament qui
a été fait en tout connaissance
et sans influence aucune
le testament de la sœur de
président
Je dispose de ma quote parte
de la succession

1^{er} Je lègue cette quote parte
à mes enfants et à leurs
enfants et de préférence à ceux qui
sont les plus âgés de
la famille

2^{es} Je lègue à Patricia de La
Salle et à ses enfants
de la quote parte aux autres
de la succession et de préférence
à ses enfants et à leurs

of Ayer & ^{NY} Daniels de service en
en Copenhagen de cesse épiscopales
-9° de celle de ces grande
disponible se son legs en deux
part, égale une pour Paris
l'autre pour Daniels
cette unité aidant justice
se reprendre en pairs
jus à Noël 1888 c. 1377
Jules de Bejevo